POUR RÉMI : DIX ANS APRÈS SA MORT

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 25 OCTOBRE 2024

Dans la nuit du 26 au 27 octobre 2014, Rémi Fraisse était tué par l'explosion d'une grenade offensive contenant 70 grammes de TNT, lancée par un gendarme sur le chantier de Sivens.

Rémi avait 21 ans. Il militait pour l'environnement au sein de l'association France Nature Environnement (FNE). Il était passionné par les renoncules à feuille d'ophioglosse. Sa mort a bouleversé toute une génération. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) a été bouleversée.

Dix ans plus tard, nous pensons à sa famille et toutes celles et tous ceux qui continuent à se battre pour obtenir vérité et justice.

L'usage de ce type de grenade qui avait déjà endeuillé l'écologie politique en 1977 avec la mort de Vital Michalon sur le site de Superphénix a été dénoncé par la LDH. Elle a finalement été interdite mais d'autres les ont remplacées et ont servi à mutiler et à tuer dans les dix ans de brutalisation du maintien de l'ordre qui s'en sont suivies. Nous pensons évidemment à toutes ces victimes. Celles occasionnées notamment au cours de la mobilisation contre la loi travail, celles du mouvement des Gilets jaunes, celles de Sainte Soline ou des révoltes populaires à la suite du décès de Nahel.

Les premières étapes du processus judiciaire concernant la mort de Rémi se sont soldées par un non-lieu en raison du traitement indigne encore réservé par l'institution judiciaire aux victimes de violences des forces de l'ordre dont les auteurs font partie.

La Cour européenne des droits de l'Homme devrait prochainement se prononcer pour une éventuelle condamnation de l'Etat Français au titre de l'atteinte à la vie et à la violation du procès équitable. La LDH avait organisé une enquête citoyenne et publié <u>un rapport qui mettait à mal la version de l'Etat français</u>. Elle continuera à lutter contre les violences policières et leur impunité.

Rendez-vous le samedi 26 octobre 2024, de 10h à 15h, au parc de Bouychères à Foix.





1/1